

Droit fiscal

On a dit de l'ACDI qu'elle était une triste farce, un État dans l'État, un empire dirigé par un président dictatorial qui se donne des airs d'empereur. Je cite le *Journal* d'Ottawa du 11 janvier 1975:

Les critiques de Gérin-Lajoie s'en prennent d'abord à son style impérial. Sa vanité est devenue un objet de plaisanterie à Ottawa; son entourage immédiat compte six adjoints—aucun ministre n'en a autant—et il passe le tiers de son temps à voyager à l'étranger et à se faire présenter comme «Le Président», titre qui induit facilement les gens en erreur.

Je pourrais parler indéfiniment de cette agence. Les accusations portées contre elle et contre son président justifient certainement une enquête spéciale sur leurs activités.

Je trouve vraiment incroyable que le gouvernement n'autorise pas une enquête parlementaire. Si les journaux ne rapportaient pas fidèlement les faits, si ces allégations n'étaient pas fondées, il me semble que le gouvernement s'empresserait d'ordonner une enquête pour tirer l'affaire au clair et mettre en lumière les faits réels, afin que les gens gardent une certaine confiance dans cet organisme qui pourrait jouer un rôle extrêmement utile sur la scène internationale.

Voilà une agence qui dépense 850 millions de dollars par an, et le Parlement ne peut exercer aucun contrôle direct sur elle. Selon les rapports, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré qu'il n'avait nullement l'intention de la placer sous le contrôle du Parlement. Nous voyons donc comment notre contrôle sur les dépenses gouvernementales s'est érodé. Le plus grave, c'est que c'est le gouvernement qui favorise cette érosion et surtout le premier ministre lorsqu'il refuse de faire mener une enquête à propos de ces dépenses. Rien d'étonnant si notre régime perd de son esprit démocratique lorsqu'on permet ce genre d'abus et surtout, lorsque le gouvernement le permet et qu'il essaie de le camoufler en refusant une enquête! J'estime qu'agir ainsi, c'est faire preuve d'une incompétence totale; c'est gaspiller les deniers publics.

On peut trouver deux motifs à ce souci de dépenser pour dépenser. Le premier et le plus évident, et cela inquiète d'ailleurs l'opposition depuis des années, c'est la grande rivalité qui oppose les divers ministères qui veulent accaparer une plus grande part du budget total du gouvernement. Quel sous-ministre ou autre fonctionnaire voudrait voir son budget diminué ou bloqué? Pour reprendre les mots d'un écrivain, il se ferait mépriser alors que dans toute cette histoire, le héros c'est celui qui peut augmenter les dépenses de son ministère dans une proportion supérieure à l'augmentation du budget total du gouvernement fédéral.

Une autre raison, peut-être moins évidente mais néanmoins bien fondée, c'est que le gouvernement retient tous les ans une part énorme et embarrassante du revenu des contribuables canadiens. D'abord, la réforme fiscale de 1970-1971, tellement discutée prévoyait, en réalité, une hausse massive d'impôt, qui n'a pas encore été compensée. Voilà, en réalité, selon un article publié dans le *Journal* du 3 septembre 1974, la conséquence d'une vive concurrence entre les divers paliers de gouvernement et dont l'enjeu est le dollar provenant de l'impôt.

Au lieu de réduire les taux d'impôt en accordant ainsi plus de champ aux provinces et aux municipalités, le gouvernement fédéral trouve moyen de dépenser l'argent (des contribuables), mais il le gaspille habituellement.

Je pourrais donner des précisions sur d'autres dépenses folles du gouvernement actuel, mais point n'est besoin de fournir d'autres preuves aujourd'hui sur cet aspect particulier du problème. C'est une des raisons pour lesquelles

j'estime que les impôts fonciers, du moins une partie, devraient être déductibles aux fins du fisc. J'espère que le ministre y réfléchira.

En participant au débat sur le logement hier, j'ai mentionné d'autres façon dont le gouvernement pourrait s'y prendre pour aider par le programme d'épargne-logement. Je ne parviens pas à comprendre que le gouvernement ne cesse d'affirmer que tous les citoyens canadiens ont droit à un logement convenable, alors qu'il continue d'appliquer des politiques qui détruisent leur capacité à le faire et les empêchent d'être propriétaires de leur propre maison.

Le gouvernement a en outre attisé l'inflation en percevant des impôts, en sommes toujours plus élevées, pour gonfler ses coffres. Le fait d'avoir retardé d'un an la mise en œuvre de la suggestion de mon chef relative à l'indexation du revenu des particuliers pour combler l'érosion attribuable à l'inflation a sûrement rapporté au ministre des Finances des recettes fiscales étonnamment élevées. Uniquement parce que c'est là une somme inattendue, le gouvernement a-t-il le droit de la dépenser? Le ministre ne pourrait-il pas remettre les sommes ainsi perçues?

• (1540)

Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a mentionné pendant le débat sur le budget que dans son budget de mai 1974, le ministre des Finances avait prévu un déficit de 450 millions de dollars. En septembre dernier, on a annoncé qu'il y avait en réalité un surplus budgétaire de 560 millions de dollars, ce qui porte le total à 1 milliard de dollars. A mon avis, ce genre d'exercice n'est pas pour inspirer au public canadien confiance dans le ministre des Finances ni dans le gouvernement. Si le ministre dirigeait une entreprise et faisait ce genre d'erreur, il perdrait son emploi, je crois, très rapidement. Selon la rumeur, c'est ce qui l'attend.

M. Baker (Grenville-Carleton): Sa vieille règle à calculer est pas mal élastique.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je pourrais au moins la lire, Wally.

M. Patterson: Le ministre est chef de famille. En toute honnêteté et en toute sincérité me dirait-il si, après avoir commis ce genre d'erreur dans la comptabilité familiale, il ne laisserait pas sa femme s'occuper des livres.

Je le répète, simplement parce qu'il y a un excédent de recettes budgétaires, le gouvernement doit-il les dépenser sans discrimination, au petit bonheur et sans tenir compte de priorités raisonnables?

Dans son bill, le ministre a proposé des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers. Encore une fois, cela n'a absolument aucun sens si l'on considère les chiffres donnés par le ministre lui-même. D'après les supposées réductions et les exemptions additionnelles, on devrait trouver que le rendement de l'impôt sur le revenu pour 1974-1975 est inférieur à celui de 1973-1974; compte tenu même de l'inflation, des nouveaux contribuables et du plus grand nombre de ceux qui ne paient plus d'impôts, le total des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers devrait être inférieur. Que découvre-t-on, cependant? Nous voyons que le rendement de l'impôt pour 1974-1975 sera de 27 p. 100 plus élevé que pour 1973-1974, simplement à cause d'un régime fiscal injuste et oppressif, et de l'inflation que le gouvernement n'essaie même pas de juguler.